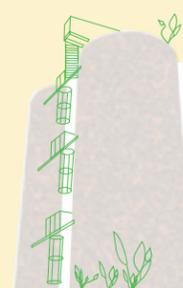




**ACTION-GARDIEN**  
CDC de Pointe-Saint-Charles

# PLAN D'ENSEMBLE POUR LE SECTEUR BRIDGE-BONAVENTURE

Un projet collectif issu de  
l'Opération populaire  
d'aménagement (OPA)



**gB** Bridge  
bonaventure



## REMERCIEMENTS ET CRÉDITS

- À la centaine de citoyen.n.e.s et membres d'organismes communautaires qui ont participé aux équipes de conception lors de l'OPA de mai 2019.
- Au Service aux collectivités de l'UQAM, aux professeurs Michel Rochefort et Mark Poddubiuk, à l'étudiante Oliva Duchesne-Raymond et à l'agente de développement Geneviève Chicoine, qui nous ont accompagné dans la réalisation du diagnostic urbain et de l'analyse du secteur, ainsi que dans l'organisation de l'Opération populaire d'aménagement.
- Aux étudiant.e.s et travailleurs communautaires qui ont accompagné les équipes de conception.
- À la Direction de la santé publique de Montréal pour son soutien financier.
- À l'Arrondissement Le Sud-Ouest et à la ville de Montréal pour le partage de données et d'études.
- Au comité d'Action-Gardien organisateur de l'OPA, composé de représentant.e.s du Regroupement Information logement, du Carrefour d'éducation populaire, de la Clinique communautaire, de la Société d'histoire, de l'éco-quartier du Sud-Ouest/YMCA et de citoyen.ne.s.

## ACTION-GARDIEN - 2019

Rédaction : Action-Gardien  
Mise en page et cartographie : Olivia Duchesne-Raymond  
Plan du milieu de vie Bridge-Bonaventure : Poddubiuk architecte  
Contact : Karine Triollet – [karine.triollet@actiongardien.org](mailto:karine.triollet@actiongardien.org) / 514-509-0795



# TABLE DES MATIÈRES

4	.....	PRÉSENTATION D'ACTION-GARDIEN
5	.....	LOCALISATION DU SECTEUR
6	.....	DÉMARCHE COLLECTIVE DE L'OPÉRATION POPULAIRE D'AMÉNAGEMENT (OPA)
8	.....	VISION D'ENSEMBLE DU SECTEUR BRIDGE-BONAVENTURE
<b>PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT PAR THÉMATIQUE</b>		
10	.....	ENVIRONNEMENT
12	.....	MOBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ
16	.....	HABITATION ET MILIEU DE VIE AU BASSIN PEEL
20	.....	EMPLOI
22	.....	PATRIMOINE ET PAYSAGE
24	.....	PARCS ET ACCÈS AUX BERGES DU CANAL DE LACHINE ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT
25	.....	PLAN D'ENSEMBLE DU SECTEUR BRIDGE-BONAVENTURE

## Action-Gardien, la CDC de Pointe-Saint-Charles

La Corporation de développement communautaire (CDC) Action-Gardien regroupe 26 organismes communautaires du quartier Pointe-Saint-Charles. Depuis 1981, Action-Gardien est un espace que se sont donné les groupes pour s'informer, partager leur expérience, agir conjointement et solidairement sur les dossiers cruciaux qui influencent les conditions de vie de la population de Pointe-Saint-Charles. Action-Gardien a pour mission l'action concertée et la mobilisation des organismes, des citoyen.ne.s et des acteurs locaux autour d'enjeux sociaux, politiques, économiques et urbains. Par la mobilisation citoyenne, Action-Gardien vise à renforcer la prise en main par la population de l'amélioration de ses conditions de vie.



**ACTION-GARDIEN**

CDC de Pointe-Saint-Charles

## L'aménagement urbain au cœur de nos priorités

Les groupes réunis autour d'Action-Gardien militent pour un développement qui répond aux besoins et aux aspirations des résident.e.s et qui met en valeur l'identité du quartier. Alors que les tendances lourdes du développement immobilier excluent la population la plus fragilisée (hausse de loyer, privatisation des espaces publics, transformation du stock de logements locatifs, gentrification commerciale), nous affirmons que la revitalisation doit plutôt permettre la cohésion sociale et le maintien de la population à faible et modeste revenus dans le quartier.

Action-Gardien milite pour faire reconnaître la nécessité et la légitimité que les résident.es interviennent sur les enjeux d'aménagement urbain et la planification de leurs milieux de vie. La CDC a notamment organisé deux Opérations populaires d'aménagement (OPA).

**« L'objectif d'une OPA est de donner la parole aux résident.es pour construire une vision collective et des propositions concrètes d'aménagement, connectées aux besoins et aux rêves de la communauté et partagées le plus largement possible. »**

La première OPA, initiée en 2003, porte sur des enjeux de proximité dans le quartier habité (parcs, transport actif, artères commerciales, etc.) et se poursuit encore aujourd'hui pour concrétiser les propositions citoyennes. La seconde, réalisée en 2007, a permis d'illustrer le type de développement souhaité lors de la requalification des anciennes friches ferroviaires du C.N. La troisième édition porte sur Bridge-Bonaventure, un secteur soumis prochainement à une requalification et dont l'avenir sera déterminant pour l'ensemble du quartier.

# PRÉSENTATION DU SECTEUR

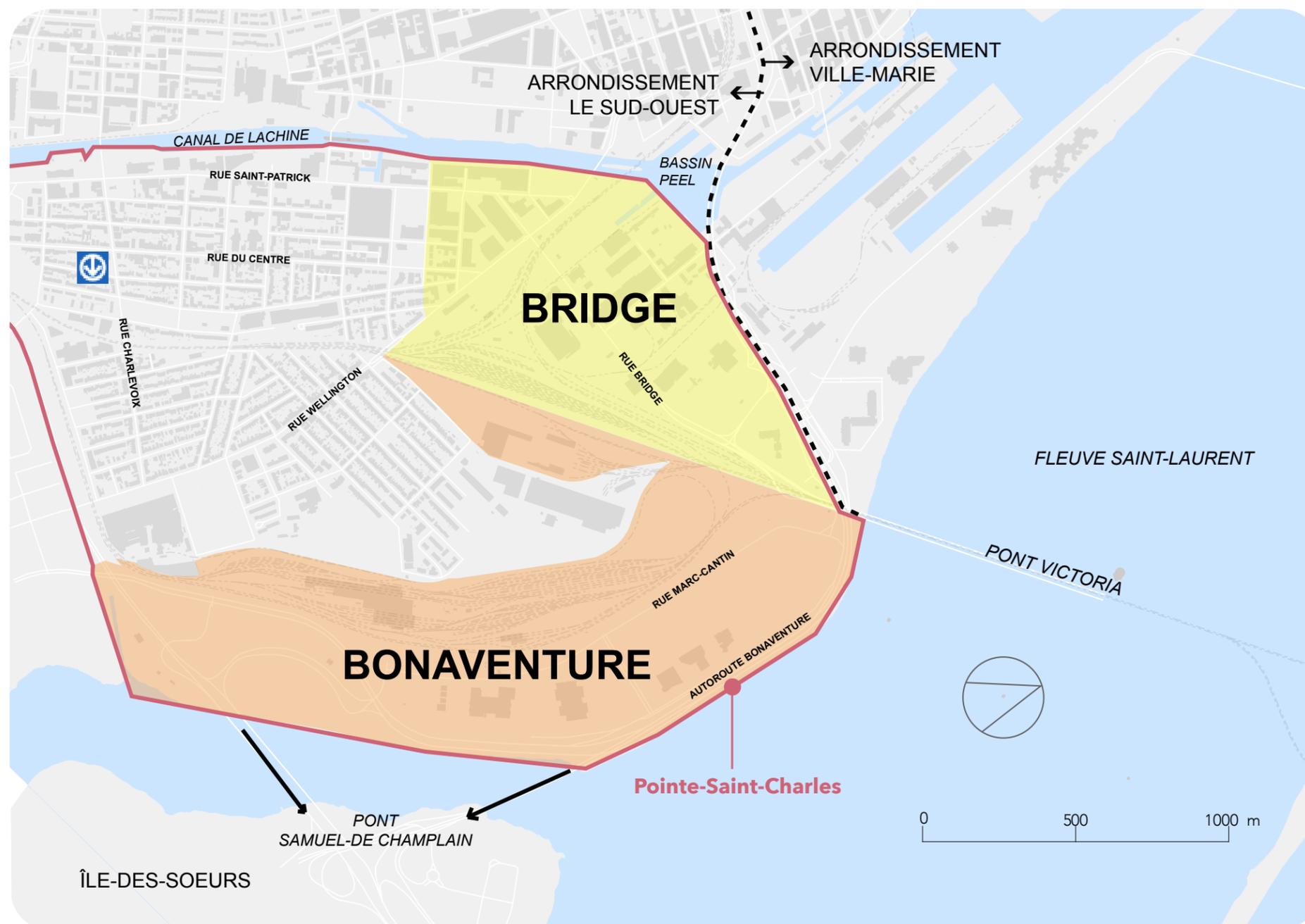
Le secteur industriel Bridge-Bonaventure ceinture toute la partie est et sud de la zone résidentielle de Pointe-Saint-Charles. Stratégiquement situé à proximité du centre-ville, du Vieux-Port et de Griffintown, il inclut le secteur Bridge entre la rue Wellington et le pont Victoria, ainsi que le secteur Bonaventure avec le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Ce secteur déstructuré est essentiellement dédié à des activités industrielles et compte de nombreux terrains vacants, dont plusieurs appartiennent à La Société immobilière du Canada (SIC) et à d'autres propriétaires publics ou parapublics. Il est traversé par divers projets de reconfiguration d'infrastructures de transport avec le déplacement de l'autoroute Bonaventure et sa transformation en boulevard urbain et l'arrivée du projet du Réseau électrique métropolitain (REM) qui prévoit traverser notre quartier et aménager une station à proximité du bassin Peel.

L'avenir des terrains fédéraux aux abords du bassin Peel est une préoccupation majeure des membres d'Action-Gardien. Ce site, visé par Loto-Québec pour déménager le casino en 2005, est aujourd'hui convoité par le Groupe Bronfman et le promoteur Devimco qui veulent y implanter un stade de Baseball rentabilisé par la construction de logements luxueux présentés comme la prochaine étape du développement de Griffintown.

Pour la CDC Action-Gardien, la requalification du secteur Bridge-Bonaventure doit être l'occasion de répondre aux nombreux enjeux sociaux, environnementaux et économiques du quartier Pointe-Saint-Charles et de Montréal : augmentation du logement social et communautaire, développement du transport actif et collectif, accès au fleuve, amélioration de l'environnement et du cadre de vie, préservation et création d'emploi, mise en valeur du patrimoine, etc.

Le secteur Bridge-Bonaventure tel que défini par la CDC Action-Gardien se situe dans les limites du quartier Pointe-Saint-Charles.



# DÉMARCHE COLLECTIVE

## L'opération population d'aménagement (OPA) sur Bridge-Bonaventure

Plus d'une centaine de personnes ont participé à l'Opération populaire d'aménagement (OPA) sur Bridge-Bonaventure organisée par Action-Gardien du 24 au 26 mai 2019.

En amont de l'OPA, les résident.e.s ont pu découvrir le riche patrimoine du secteur grâce aux visites guidées de la Société d'histoire et s'approprier les enjeux d'aménagement lors de portes-ouvertes présentant un diagnostic urbain réalisé en collaboration avec le Service aux collectivités de l'UQAM.

Lors de l'assemblée publique du lancement de l'OPA, les membres d'Action-Gardien ont présenté la conjoncture et les perspectives de développement réfléchies avec la communauté depuis plusieurs années, tandis que les défis d'aménagement pour l'avenir du secteur ont été exposés par le professeur Michel Rochefort, urbaniste à l'UQAM.

Six équipes de conception se sont ensuite rassemblées autour de cartes et d'une maquette pour échanger leurs idées et en débattre. Chaque équipe était composée de résident.e.s, avec le soutien de travailleurs communautaires et d'étudiant.e.s en urbanisme et design de l'environnement. Le lendemain, après une longue soirée de travail pour les dessinateurs qui ont illustré les propositions, nous avons pu découvrir les projets des six équipes... ainsi que la vision d'avenir réalisée par les enfants lors de leur mini-OPA, incluant plage, école, et skate-park!

Loin des mégaprojets immobiliers, les équipes ont toutes imaginé un milieu de vie inclusif et à échelle humaine, avec logement communautaire, espaces collectifs, verdissement et jardinage urbain, transport actif, services et équipements publics qui font défaut dans le quartier. La mise en valeur du patrimoine, le renforcement de la vocation d'emploi et de la production artisanale, l'élimination de la circulation de transit pour accéder au pont Victoria et l'accès aux berges à partir du quartier habité étaient de toutes les propositions. En rassemblant les idées fortes des six équipes, le comité organisateur de l'OPA a élaboré un plan d'ensemble, présenté dans les pages suivantes. Précisons que ce plan d'ensemble n'est pas figé et évoluera dans les prochains mois et années à venir. Il présente notre vision et illustre comment concrétiser les balises et les orientations incontournables de la communauté.





# VISION D'ENSEMBLE DU SECTEUR BRIDGE-BONAVENTURE

*« Nous proposons de consolider la vocation d'emploi du secteur Bridge-Bonaventure, tout en valorisant le patrimoine paysager et bâti, en renforçant l'accessibilité des berges et en priorisant le transport actif et collectif.*

*Nous ajoutons une vocation résidentielle à but non lucratif au bassin Peel, pour un milieu de vie 100% abordable, accessible et écologique, comprenant des zones tampons afin d'assurer une bonne cohabitation des différents usages.»*

En cohérence avec les balises d'aménagement élaborées de longue date par les acteurs communautaires réunis autour d'Action-Gardien, la requalification du secteur devra reposer sur les orientations suivantes :

- L'utilisation des meilleures pratiques environnementales en matière d'aménagement et de construction, pour un quartier résilient face à la crise climatique;
- La consolidation des emplois et le développement d'une nouvelle économie durable, verte et circulaire;
- L'implantation d'un milieu de vie autour du bassin Peel, avec des logements sociaux et communautaires sur les terrains fédéraux et des équipements collectifs sur le reste du site, en réponse aux besoins des résident.e.s;
- L'amélioration des transports actif et collectif afin de limiter l'usage de l'auto solo;
- La diminution de la circulation de transit dans le quartier par la reconfiguration des infrastructures routières;
- La valorisation du patrimoine bâti, historique, naturel et paysager;
- L'accessibilité accrue et la mise en valeur du canal de Lachine et des berges du Saint-Laurent et leur connexion par un réseau de sentier;
- Et ce, dans le but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de santé des résident.e.s de Pointe-Saint-Charles et de la ville dans son ensemble.

**MILIEU DE VIE COMPLET, ACCESSIBLE, ABORDABLE ET ÉCOLOGIQUE SUR LE BASSIN PEEL**

- Des logements sociaux et communautaires sur les terrains fédéraux
- Des équipements collectifs

**● CONNEXIONS AVEC LE QUARTIER HABITÉ**

- Prolongement de la rue du Centre accessible en transport actif et collectif
- Prolongement de la rue Oak vers Saint-Patrick, sans circulation de transit

**● ET LE CENTRE-VILLE**

- Réutilisation du pont tournant pour le transport actif

**TRIANGLE SAINT-PATRICK (MONTMORENCY)**

- Industriel léger
- Bureau
- Commerce complémentaire

**BASSIN WELLINGTON**

excavé en partie pour rappeler sa forme originale

**CORRIDOR ARTISANAL ET DE PRODUCTION**

avec une fonction éducative

**RÉAMÉNAGEMENT AU-DESSOUS DU BOULEVARD BONAVENTURE**

**SECTEUR BRIDGE/ ZONE D'EMPLOI**

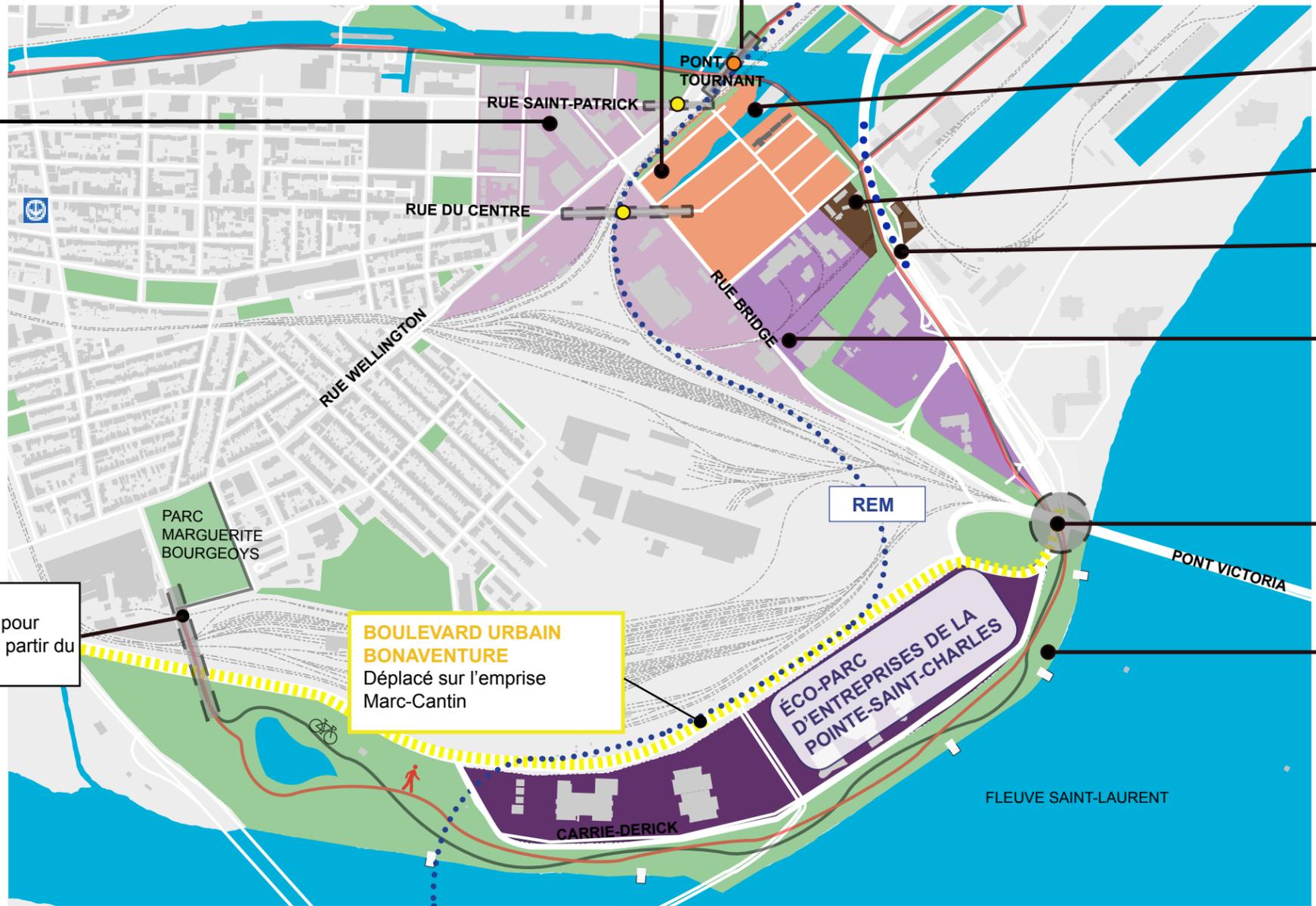
- Usage industriel léger

**PONT VICTORIA**

connecté au boulevard urbain Bonaventure pour éliminer la circulation de transit sur les rues Wellington-Bridge-Mill

**PARC LINÉAIRE**

Déplacement de l'autoroute Bonaventure pour rendre les berges accessibles



**PASSERELLE**

cycliste et piétonne pour accéder au fleuve à partir du quartier habité

**BOULEVARD URBAIN BONAVENTURE**

Déplacé sur l'emprise Marc-Cantin

# ENVIRONNEMENT

*Le secteur Bridge-Bonaventure fait face à d'importants défis environnementaux (sols contaminés, gestion des eaux de pluie, îlots de chaleur, poussières, nuisances sonores, etc.). Sa requalification doit être réfléchie dans une perspective de développement durable et de transition énergétique tenant compte des dérèglements climatiques et des problèmes engendrés par une surutilisation de nos ressources. Cet engagement environnemental doit être transversal et se traduire par des gestes concrets, entre autres, en matière d'aménagement des infrastructures, de planification des usages, de priorisation des modes de transport et de construction des bâtiments. Sans que cette liste soit exhaustive, il apparaît important de prendre en considération les éléments suivants.*

## Usages

- Favoriser une complémentarité des usages et des activités afin de soutenir, dans les zones pouvant accueillir des entreprises, une économie de type circulaire et limiter les déplacements automobiles pour les usagers et futurs habitants du secteur.

## Modes de transport

- Faire tous les efforts possibles pour qu'un transfert modal s'effectue en faveur du transport actif et collectif, afin de limiter la circulation de transit et de destination.
- Réduire l'emprise de l'automobile dans l'espace public.
- Aménager les modes de transports actifs, partagés et en commun pour qu'ils deviennent les modes de transports privilégiés du secteur.

## Bâtiments

- Assurer une conception verte et éco énergétique des nouveaux bâtiments (ensoleillement, vent, microclimats urbains, etc.).
- Réutiliser les matériaux de construction.
- Engager des artisans locaux pour la rénovation ou la construction de nouveaux bâtiments.

## Milieus naturels, verdissement et îlots de chaleur

- Verdir et déminéraliser autant le domaine public que privé pour diminuer les îlots de chaleur;
  - Privilégier des aménagements paysagers durables qui réduisent les surfaces minéralisées (saillie végétalisée, terre-plein, mur végétalisé, toit végétalisé, etc.);
  - Privilégier les toits blancs et les surfaces de couleur claire pour les trottoirs et les espaces qui doivent être minéralisés.
- Préserver les espaces naturels, notamment en bordure du canal de Lachine.
- Créer des espaces et des corridors de biodiversité.
- Planter et préserver les arbres.
- Privilégier les prairies fleuries plutôt que le gazon.
- Créer des trames vertes et bleues.

## Gestion durable des eaux de pluie

- Assurer une gestion durable des eaux de pluie;
  - Utiliser l'ancien bassin Wellington comme bassin de rétention des eaux de pluie et comme marais filtrant;
  - Favoriser une réutilisation des eaux pluviales et grises;
  - Privilégier des aménagements et des revêtements de surface perméables favorisant l'infiltration d'eau (noue végétalisée, tranchée filtrante et biorétention, etc.);
- Planter de la végétation pour préserver les milieux humides autour du bassin Wellington.

## Nuisances sonores et poussières

- Limiter l'exposition aux nuisances (bruits, poussières et vibrations) dues aux industries, au chemin de fer du CN et au futur REM pour les résident.e.s et usagers du secteur et ceux environnant;
  - Créer un écran végétal entre les rails du CN et du futur REM et les nouveaux bâtiments qui y seront implantés;
  - Insonoriser adéquatement les bâtiments qui seront construits à proximité des voies ferrées du CN et du futur REM.

## Décontaminations des sols, réutilisation des matériaux, énergie verte et gestion durables des déchets

- Favoriser, lors de la destruction des anciens bâtiments, le recyclage de matériaux.
- Utiliser les pratiques de phytoremédiation pour la décontamination des sols.
- Récupérer les biogaz qu'émettent les déchets enfouis dans les terrains ayant déjà servis de dépotoir le long des berges du Saint-Laurent.
- Créer des boucles de partage d'énergie (exemple : relier tous les bâtiments à un système de récupération de chaleur).
- Promouvoir la géothermie.
- Assurer une gestion durable des déchets (collecte de déchets, évaluation des possibilités de réemploi et de recyclage, méthanisation ou compostage des résidus verts et alimentaires, etc.).
- Instaurer un pôle de recherche dans l'Éco-parc des entreprises de la Point-Saint-Charles pour expérimenter des solutions écologiques à des problématiques propres à notre secteur, et exportables dans d'autres contextes.

# QUELQUES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT PAR THÉMATIQUE

## USAGES



**Planter une économie circulaire** visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service.

SOURCE: CLCV

## TRANSPORTS



**Prioriser les transports actif et en commun** et garantir une **cohabitation sécuritaire** entre les modes actifs et motorisés.

SOURCE: RAYSIDE LABOSSIÈRE

## BÂTIMENTS



Prévoir des aménagements et des bâtiments **écoresponsables**.

SOURCE: ÉCO-QUARTIER DE MALMÖ, GROUPE RENAULT

## NUISANCES



**Aménager une zone tampon** (un écran végétal) entre le chemin de fer et le milieu de vie pour apaiser les nuisances causées par le train.

SOURCE: ÉCO-VERDURE

## MILIEUX NATURELS



**Renaturaliser** le secteur et accroître sa **biodiversité**.

SOURCE: PROMENADE DE SESEKIPARK, VILLE DE KAMEN

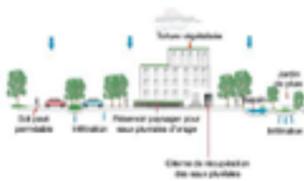
## VERDISSEMENT



**Déminéraliser** les aménagements et **combattre les îlots de chaleur**.

SOURCE: PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL

## EAUX DE PLUIE



**Gérer durablement les eaux de pluie** par des aménagements concrets et variés.

SOURCE: WIKHYDRO.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV

## DÉCONTAMINATION



**Utiliser les végétaux pour décontaminer les sols** (la phytoremédiation) et capter les biogaz pour leur utilisation.

SOURCE: BIOPOLIS

# MOBILITÉ ET ACCESSIBILITÉ

*Pour Action-Gardien, la requalification du secteur doit reposer sur le transport actif et collectif afin de limiter l'usage de la voiture solo et diminuer la circulation de transit. Pour ce faire, une reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain est nécessaire, avec la création d'une connexion au pont Victoria. Des aménagements doivent également être prévus sur les rues existantes pour limiter la circulation de transit, rendre les déplacements piétons et cyclistes agréables et sécuritaires, et canaliser le transport des marchandises aux endroits les plus appropriés. Par ailleurs, toutes nouvelles rues devra être pensée comme un espace public partagé, avec des chaussées restreintes faisant plus de place à la verdure et au transport actif.*

## Circulation de transit

- **Limiter en amont la circulation de transit** dans le secteur par des mesures appropriées;
  - Prioriser l'utilisation du réseau de transport collectif entre la rive-sud et le centre-ville par des mesures incitatives;
  - Diriger le plus possible le trafic entre le centre-ville et la rive-sud par le pont Samuel-De Champlain, l'autoroute 15 et la 720;
  - Prioriser l'axe Bonaventure pour desservir le pont Victoria, les zones d'emploi du secteur, et l'Île-des-Sœurs (via le pont Clément et/ou le boulevard Gaétan Laberge);
  - Maintenir le pont Clément, mais reconfigurer ses accès pour en faire un accès privilégié à l'Île-des-Sœurs plutôt qu'une voie de connexion à l'autoroute 15 et au pont Champlain;
    - Le ré-aménager pour y intégrer une voie dédiée au transport en commun.

- **Limiter (voire éliminer) la circulation automobile de transit sur les rues Wellington, Bridge et Mill** par des aménagements décourageant l'utilisation de l'automobile dans le secteur.
  - Réduire la capacité automobile des emprises routières afin de limiter la circulation automobile;
  - **Raccorder le pont Victoria avec le futur boulevard Bonaventure dans les deux directions** (vers le centre-ville et vers le parc industriel et/ou l'autoroute 15), afin que l'accès et la sortie du pont ne se fassent plus par les rues Wellington, Bridge et Mill;
    - Diriger le trafic en provenance du pont Victoria vers la rue des Irlandais.
      - Créer des aménagements au niveau du futur parc mémorial des Irlandais pour orienter le trafic vers la rue des Irlandais
      - Faire du parc mémorial un élément significatif de l'entrée de ville;
    - Diriger le trafic vers le pont à partir de l'axe Bonaventure en reconfigurant légèrement l'accès déjà existant du côté du Parc des entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

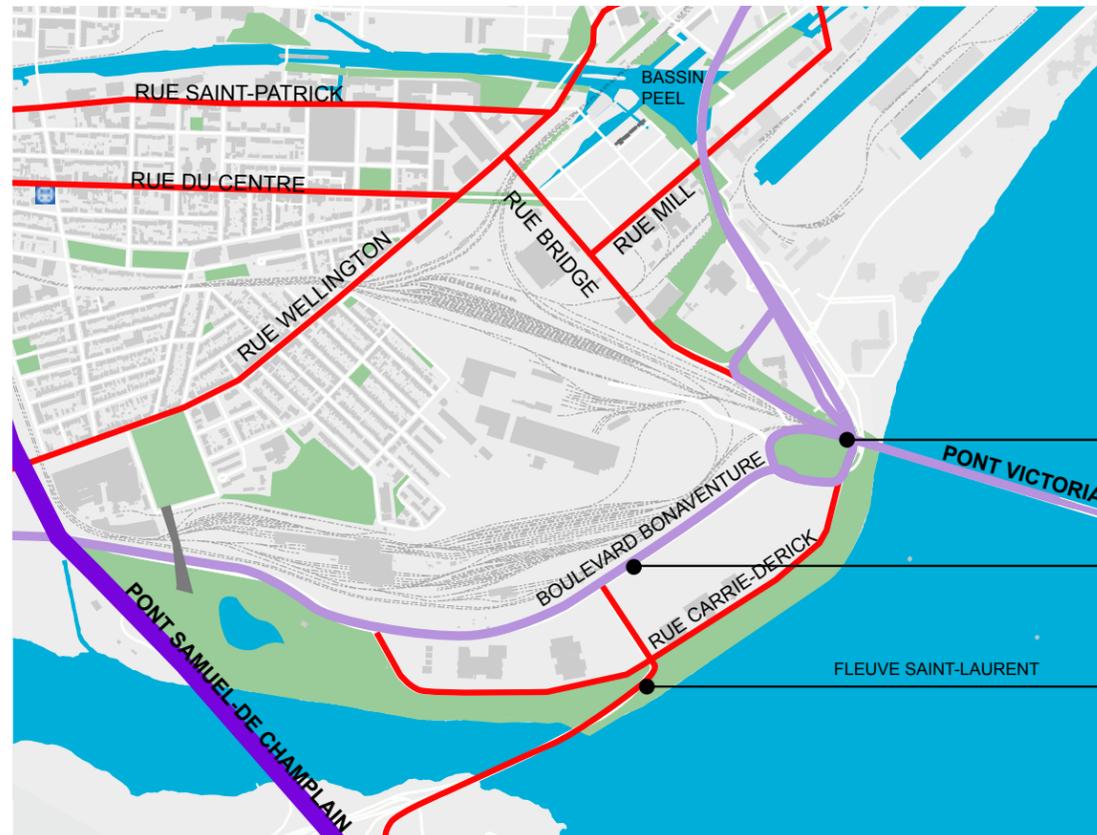
**NOTE :** *les propositions suivantes de raccordement du pont Victoria sont à titre indicatif, et encore en cours d'analyse. Elles seront à préciser ultérieurement. Toute autre solution qui respecterait l'objectif de raccorder le pont Victoria et l'axe Bonaventure serait valable.*

- **Réaménager la rue Bridge entre la rue Wellington et la rue des Irlandais, ainsi que la rue Mill en rues de liaison (voir définition section suivante)** avec le reste du quartier, vers les zones d'emploi, le fleuve, le canal, le milieu de vie du bassin Peel.
  - Prévoir aux abords de ces rues des aménagements, du verdissage et une implantation des bâtiments avec mixité des usages.

## Réaménagement de l'autoroute Bonaventure

- Réaménager l'autoroute Bonaventure afin de dégager les berges du fleuve, optimiser le développement du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, lui enlever son caractère autoroutier, et concentrer les fractures urbaines (C.N., Vial Rail, REM, boulevard urbain).
  - **Transformer l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain et la déplacer sur l'emprise de la rue Marc-Cantin;**
  - Réduire la capacité automobile de ce nouveau boulevard urbain et installer des feux de circulation ou des ronds-points afin de limiter la circulation automobile;
  - Limiter la vitesse à maximum 50 km/h;
  - Prévoir, aux abords de ce nouveau boulevard, des aménagements et une implantation des bâtiments qui marquent le caractère urbain du secteur;
  - Maintenir la rue Carrie-Derick en tant que rue locale desservant la zone d'emploi de l'Éco-parc des entreprises de la Pointe-Saint-Charles;

## CIRCULATION DE TRANSIT ENTRE LE CENTRE-VILLE ET LA RIVE SUD



### AXE POUR LA CIRCULATION DE TRANSIT

— Axe privilégié pour le transit entre la rive-sud et le centre-ville (via autoroute 15 et 720)

— Axe privilégié pour le trafic entre Saint-Lambert et le centre-ville

— AXE DE LIAISON vers le secteur Bridge-Bonaventure et les quartiers voisins

**RACCORDEMENT VICTORIA**  
pour éliminer le transit dans le quartier habité

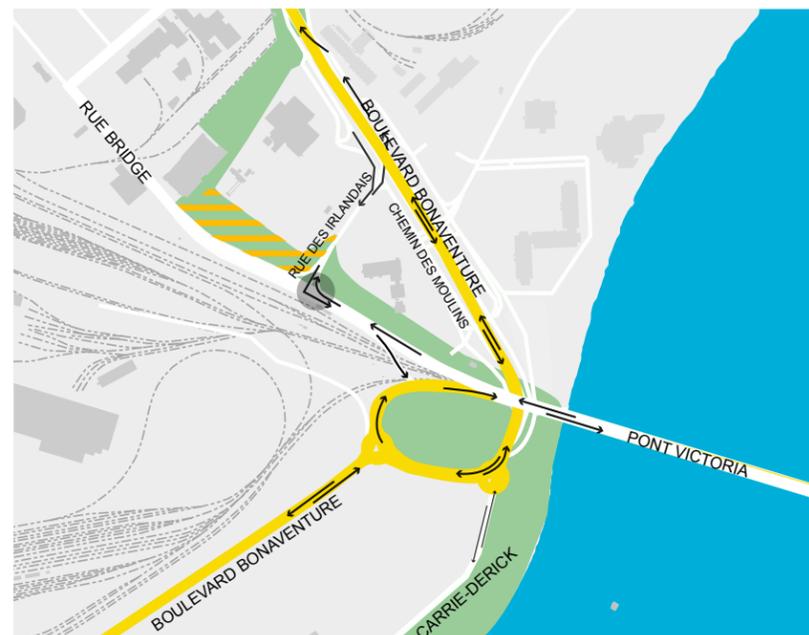
**AUTOROUTE BONAVENTURE**  
déplacée sur Marc-Cantin et transformée en boulevard urbain

**PONT CLÉMENT**  
reaménagé avec des voies réservées pour voitures, autobus, transport actif

## Transport des marchandises

- Prévoir un réseau efficace pour la livraison de marchandises vers les zones d'emploi, tout en visant, à termes, des solutions alternatives au camionnage en zone urbaine.
- Canaliser le transport de marchandise aux endroits appropriés;
  - Prioriser l'axe Bonaventure et ses abords dans le secteur Bridge;
  - Au bassin Peel, limiter le camionnage aux rues Bridge et Mill, et l'interdire dans les nouvelles rues locales du milieu de vie;
  - Dans le secteur Bonaventure, utiliser le boulevard Bonaventure (emprise de Marc-Cantin) et la rue Carrie-Derick;
  - Rendre permanent l'accès Marc-Cantin pour les camions et les travailleurs et travailleuses qui doivent accéder aux Cours Pointe-Saint-Charles et à la zone résidentielle pour les chantiers résidentiels.

## RACCORDEMENT DU PONT VICTORIA



● FEU DE CIRCULATION

▨ PARC COMMÉMORATIF DES IRLANDAIS

— BOULEVARD BONAVENTURE

## Transport actif et collectif, désenclavement et connexion

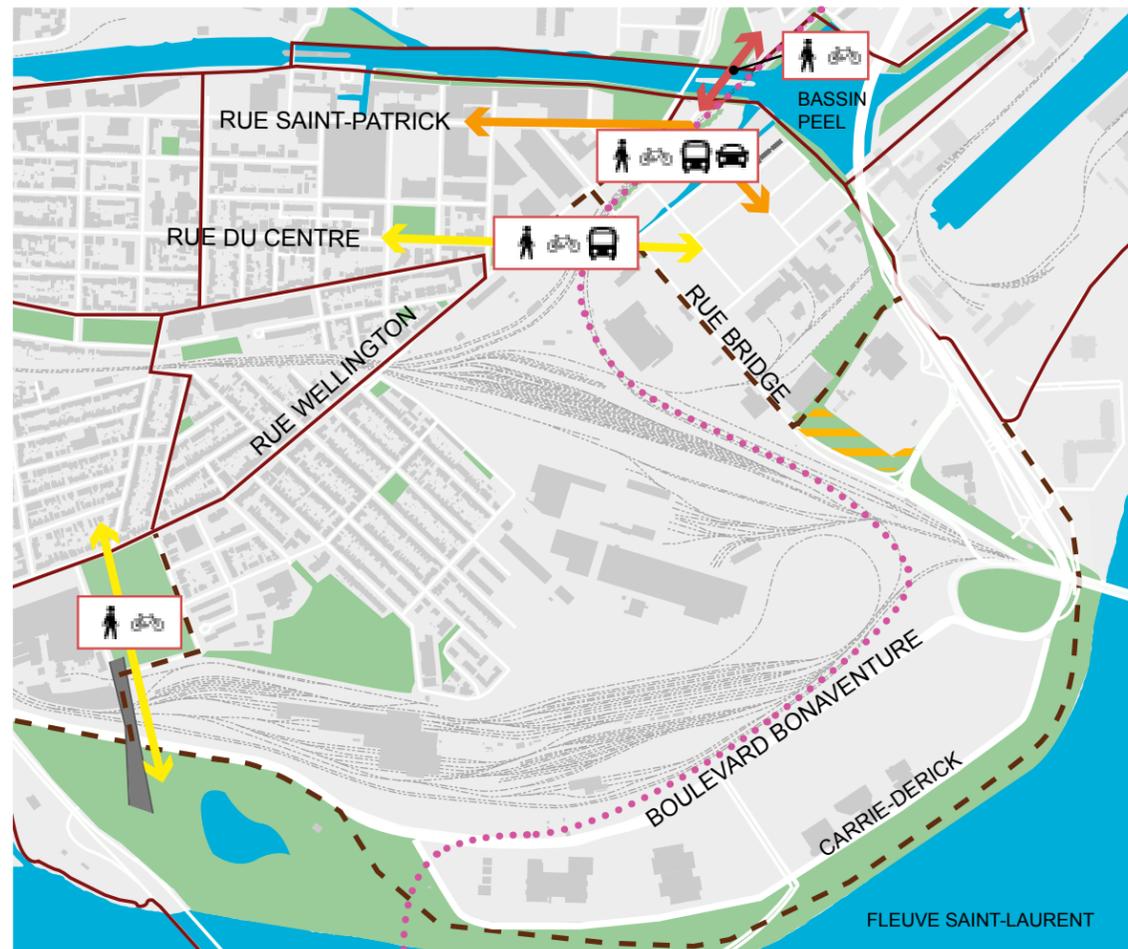
- **Aménager les transports actif et collectif afin qu'ils soient des modes privilégiés de déplacement dans le secteur**, tant pour les résident.e.s que pour les travailleurs et travailleuses.
- **Favoriser les connexions entre le quartier, le secteur Bridge-Bonaventure et le centre-ville.**
- **Compléter le réseau cyclable et piétonnier** par des aménagements sécuritaires, conviviaux et de qualité, en intégrant des espaces de stationnements réservés;
- **Planter des aménagements pour assurer la sécurité des piétons** (saillies végétalisées à l'angle des rues et des carrefours giratoires, marquage des traverses piétonnières pour sécuriser les déplacements, etc.);
  - Sécuriser particulièrement les traverses piétonnes aux intersections des rues Wellington, Bridge, Saint-Patrick et Mill.
- **Améliorer la desserte d'autobus;**
  - Ajouter des arrêts de bus et augmenter les liaisons locales et régionales;
  - Augmenter la fréquence des autobus et créer des voies réservées;
  - Garantir l'accessibilité au transport adapté et en commun, en toute saison (déneigement prioritaire).

- **Connecter le milieu de vie du bassin Peel avec le reste du quartier Pointe-Saint-Charles**, tout en limitant le transit sur ces nouveaux accès;
  - **Aménager un axe de transport actif et en commun dans le prolongement de la rue du Centre** jusqu'à la rue Bridge par l'expropriation d'une portion du site de Transport Ray-Mont;
  - **Prolonger la rue Oak jusqu'à la rue Saint-Patrick** et en faire une nouvelle rue partagée avec des aménagements qui empêchent le transit et le camionnage.
- **Convertir le pont tournant** pour créer un lien piétonnier et cyclable permanent (non pivotant) entre les deux bords du canal de Lachine, dans l'axe de la promenade Smith.
- **Planter une passerelle du parc Marguerite-Bourgeoys jusqu'aux berges**, pour donner accès au fleuve aux résident.e.s à partir du quartier habité.
- **Insérer une trame verte** et active pour lier la promenade du canal de Lachine avec le futur parc commémoratif du Poste Viger 2 d'Hydro-Québec et les berges du fleuve Saint-Laurent, entre le pont Victoria et le pont Samuel-De Champlain.
- **Compléter le réseau cyclable et piétonnier...**
  - sur la rue Wellington, du canal de Lachine jusqu'à Verdun et la future passerelle reliant aux berges.
  - à partir du canal de Lachine jusqu'aux berges du fleuve suivant le réseau existant parallèle au boulevard Bonaventure, en ajoutant un accès cyclable dans le corridor vert le long des terrains d'Hydro-Québec, et reconnectant par un parc linéaire le pont Victoria jusqu'au pont Champlain.
- Réaménager les abords et le dessous de l'actuelle autoroute Bonaventure pour favoriser les liens piétonniers et cyclistes ainsi que l'occupation des lieux par des usages appropriés;
  - L'intégrer dans le corridor artisanal et de production.

## Trame de rues dans le secteur Bridge

- Aménager une trame de rues partagées, comprenant l'intégration de mobilier urbain et des mesures de verdissage, selon la typologie suivante ;
  - **Rue habitée** : espace partagé accessible à tous, avec des chaussées restreintes occupées par les habitant.e.s et faisant plus d'espace pour la verdure et le transport actif, permettant un libre accès en voiture pour les livraisons, pour les personnes âgées et celles à mobilité réduite, avec stationnement restreint sur rue;
  - **Rue de quartier** : rue partagée de quartier, aménagée pour la circulation locale à destination du milieu de vie et des services de proximité, laissant une large place au transport actif et collectif;
  - **Rue de liaison** : rue partagée à emprise routière limitée, permettant la connexion avec le reste du quartier, l'accès aux zones d'emploi et au fleuve, favorisant la cohabitation avec les modes de transport actif et collectif, permettant le camionnage pour les activités présentes dans le secteur, et en excluant le transit entre le centre-ville et les ponts.
- Planter des rues habitées et de quartier dans le nouveau milieu de vie du bassin Peel.
- Réaménager les rues Bridge et Mill en rues de liaison.
- Développer un réseau de ruelles vertes et de sentiers pour desservir le milieu de vie et créer des espaces de socialisation.

## TRANSPORT ACTIF ET COLLECTIF, DÉSENCLAVEMENT ET CONNEXION



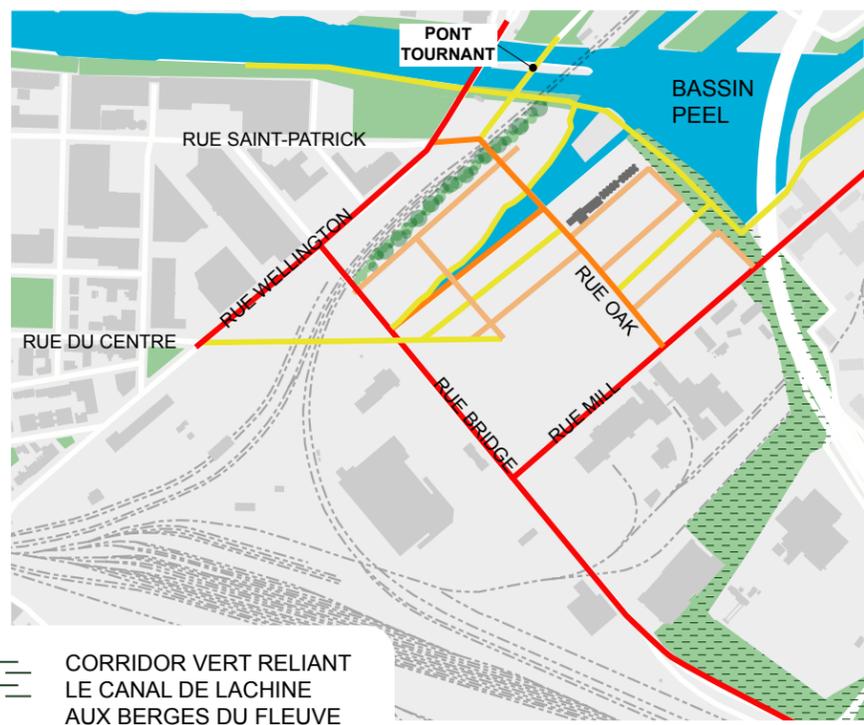
- ● ● IMPLANTATION REM
- ↔ CONNEXION PROPOSÉE
- PISTE-CYCLABLE EXISTANTE
- - - PISTE-CYCLABLE PROPOSÉE
- /// PARC COMMÉMORATIF DES IRLANDAIS

### LES CITOYENS ONT AUSSI RÊVÉ À...

- Prolonger la rue Le Ber vers l'est, connexion avec rue Mill.
- Détourner la rue Bridge et implanter une nouvelle rue en bordure des voies ferrées pour rejoindre ensuite la rue Wellington (1).
- Enfouir l'autoroute Bonaventure (2).



## TRAME DE RUES DANS LE SECTEUR BRIDGE



— — — CORRIDOR VERT RELIANT LE CANAL DE LACHINE AUX BERGES DU FLEUVE SAINT-LAURENT

## TYPLOGIE DES RUES DANS LE SECTEUR BRIDGE

SENTIER —	🚶 🚲
RUE HABITÉE —	🚶 🚲 🚗
RUE DE QUARTIER —	🚶 🚲 🚌 🚗
RUE DE LIAISON —	🚶 🚲 🚌 🚗 🚚

## HABITATION ET MILIEU DE VIE AU BASSIN PEEL

*Action-Gardien souhaite la consolidation de la vocation d'emploi du secteur Bridge-Bonaventure et différentes mesures sont prévues à cet effet. Toutefois, sur les terrains situés autour du bassin Peel, nous proposons d'implanter un milieu de vie complet, abordable, accessible et écologique, avec une vocation résidentielle à but non lucratif sur les terrains fédéraux de la Société immobilière du Canada, en réponse aux nombreux besoins des résidents et résidentes de Pointe-Saint-Charles et plus largement de Montréal. Des bâtiments avec une mixité d'usage sur les rue Bridge et Mill à la jonction des zones résidentielles ainsi qu'une zone tampon le long des voies ferrées sont prévus afin d'assurer une bonne cohabitation des différents usages.*

- Créer un **nouveau tissu urbain** en y aménageant une trame de rues partagées et en y implantant des constructions qui encadrent les rues (existantes et nouvelles).
- Favoriser un **cadre bâti dense** tout en assurant une échelle humaine.;
  - Implanter des bâtiments résidentiels de taille modeste et des hauteurs majoritairement entre 3 et 4 étages, avec quelques îlots à 6 voire 8 étages;
  - Prévoir un dégradé de hauteurs pour préserver une échelle humaine et les vues sur le centre-ville, le mont Royal, les bâtiments industriels emblématiques du secteur;
  - Ne pas dépasser 3 à 4 étages pour les commerces, services et équipements collectifs.
- Réaliser environ **1000 logements sociaux et communautaires sur les terrains fédéraux**, pour un milieu de vie entièrement retiré du marché spéculatif. Ce chiffre est basé sur la superficie des terrains de la SIC (7.9 ha.) et une densité brute d'approximativement 125 unités/ha.
- Assurer une **mixité d'usages et une mixité sociale** dans les nouveaux bâtiments.
  - Prioriser les logements familiaux dans les rez-de-chaussée et premiers étages et des logements multi-générationnels aux étages suivants;
  - Aménager des locaux au rez-de-chaussée des bâtiments pour accueillir des usages commerciaux, des usages à vocation communautaire ou des services de proximité.
- Aménager des **espaces de socialisation et de rencontre**;
  - Assurer des espaces communs dans la construction des nouveaux bâtiments;
  - Aménager un réseau de ruelles et d'espaces publics (places, mini-parcs...) et implanter du mobilier urbain pour faciliter l'appropriation collective des espaces extérieurs;
  - Aménager des endroits de détente et de fraîcheur pour les futurs résident.e.s et travailleurs;
  - Faciliter l'accès aux berges du canal en garantissant l'accès public du canal et en empêcher que l'implantation des nouveaux bâtiments ne crée "un mur" entre le canal et le nouveau milieu de vie.
- Renforcer la **trame verte et bleue**.
  - Élargir l'emprise de Parcs Canada aux abords du canal de Lachine; Excaver le bassin Wellington jusqu'à la rue Bridge pour retrouver une partie de sa forme originale;
  - Établir une trame verte reliant le canal de Lachine, le futur parc-commémoratif des Irlandais d'Hydro Québec et la rive du fleuve Saint-Laurent.
- Développer un **réseau de rues partagées (habitées et de quartier), de ruelles et sentiers** piétonniers et cyclistes pour desservir le milieu de vie, créer des connexions avec le reste du quartier, favoriser le transport actif et collectif et limiter la place de l'auto. Voir section mobilité.
- Prévoir, sur les rues, des débarcadères et stationnements pour personnes à mobilité réduite, tout en limitant les stationnements sur rue;
  - Utiliser le stationnement étagé de Loto Québec comme zone dédiée au stationnement pour les résidents et les usagers des équipements collectifs tout en aménagement sur le toit de l'agriculture urbaine;
- Favoriser l'**agriculture urbaine** à différentes échelles;
  - Créer des potagers en bacs dans les ruelles et sur les toits-balcons des bâtiments résidentiels et autres bâtiments;
  - Implanter des jardins partagés ou collectifs, dont sur le toit du stationnement étagé;
  - Aménager des espaces de production alimentaire plus importants en périphérie du bassin Peel.

- Implanter des **équipements collectifs, institutionnels et communautaires**;

- **Créer un pôle éducatif et d'équipements partagés;**

- Réserver le bâtiment appartenant à Loto-Québec pour y implanter un pôle d'éducation et d'équipements partagés;
  - École secondaire (et primaire si besoin).
  - CPE (déjà présent dans l'immeuble).
  - Équipements sportifs et terrains multisports utilisables 4 saisons.
- Aménager en face de l'école secondaire, le long de la rue Bridge et au croisement du prolongement de la rue du Centre, un pôle de service partagé, incluant une Maison de la culture, un auditorium pour l'école, une cafétéria, etc;
- En face de ce pôle et à la jonction de la zone résidentielle, prévoir un îlot avec une mixité d'usage (résidentiel et/ou équipement collectif et/ou bureau);
- Créer un pôle d'économie sociale et de formation (École des métiers) le long de la rue Mill, au coin de Oak, en lien avec le pôle artisanal et de production.

- **Créer un pôle de service dédié au milieu résidentiel ;**

- Convertir le silo P&H pour des usages communautaire et espaces de diffusion;
- Implanter un marché public 4 saisons, un café et une place publique;
- Aménager une piscine extérieure dans le bassin Wellington.

- Implanter des services de proximité et une offre commerciale rassembleuse et abordable en encourageant les coopératives et commerces alternatifs;

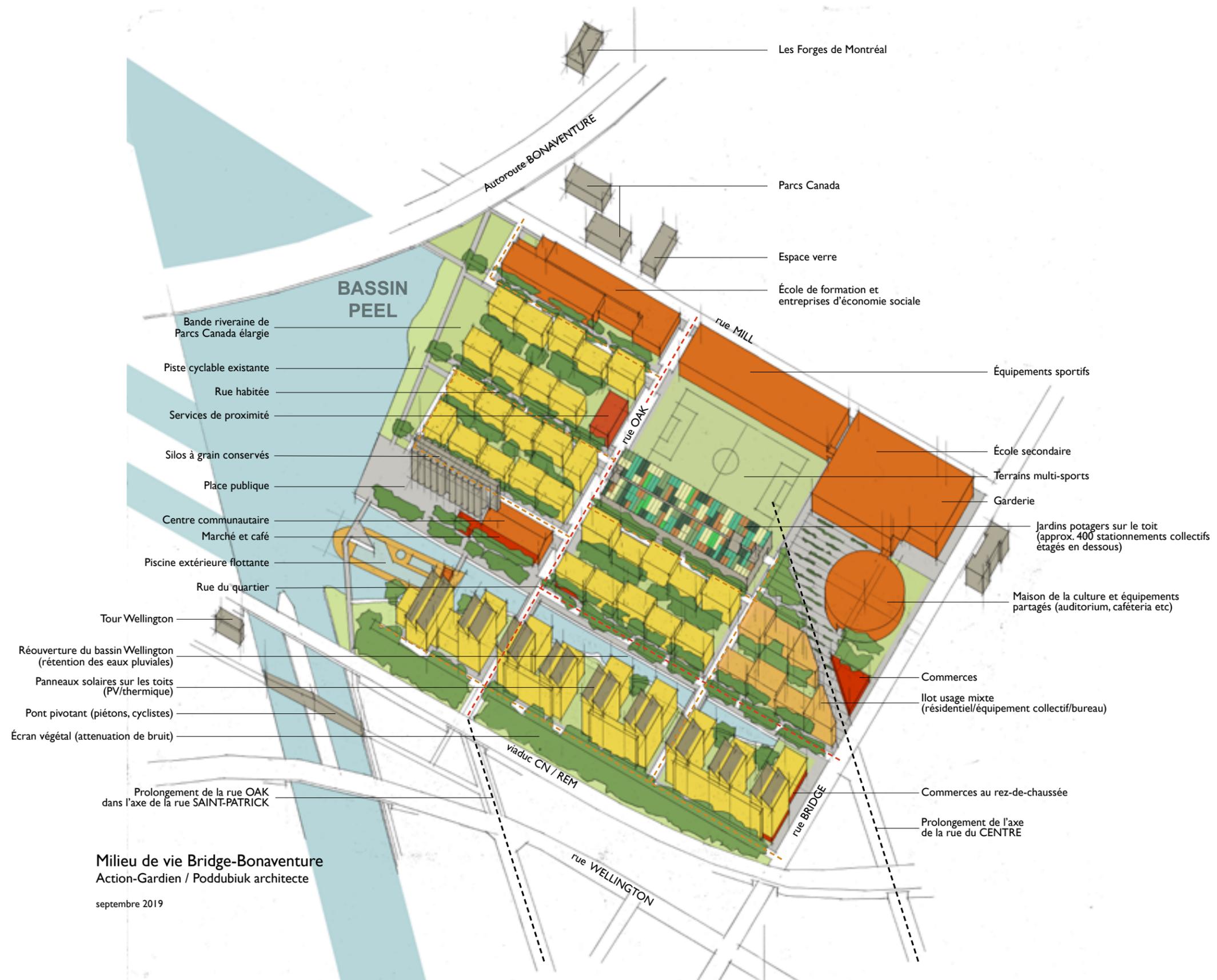
- Prévoir des petits commerces dans certains rez-de-chaussée au coin de rues.

- Renforcer le récréotourisme abordable et accessible et y accueillir plusieurs activités telles que... plage, kayak, ciné-plein air, camping, portés par des OBNL.

- Créer un écran végétal entre les rails du CN, du futur REM et les nouveaux bâtiments qui seront implantés sur les terrains de la SIC.

- Garantir l'accessibilité universelle et sécuritaire des espaces publics et privés.





- Bande riveraine de Parcs Canada élargie
- Piste cyclable existante
- Rue habitée
- Services de proximité
- Silos à grain conservés
- Place publique
- Centre communautaire
- Marché et café
- Piscine extérieure flottante
- Rue du quartier
- Tour Wellington
- Réouverture du bassin Wellington (rétention des eaux pluviales)
- Panneaux solaires sur les toits (PV/thermique)
- Pont pivotant (piétons, cyclistes)
- Écran végétal (atténuation de bruit)

**BASSIN PEEL**

Autoroute BONAVENTURE

Les Forges de Montréal

Parcs Canada

Espace verre

École de formation et entreprises d'économie sociale

rue MILL

rue OAK

Équipements sportifs

École secondaire

Terrains multi-sports

Garderie

Jardins potagers sur le toit (approx. 400 stationnements collectifs étagés en dessous)

Maison de la culture et équipements partagés (auditorium, cafétéria etc)

Commerces

Ilot usage mixte (résidentiel/équipement collectif/bureau)

Commerces au rez-de-chaussée

Prolongement de l'axe de la rue du CENTRE

viaduc CN / REM

rue BRIDGE

rue WELLINGTON

**Milieu de vie Bridge-Bonaventure**  
 Action-Gardien / Poddubiuk architecte  
 septembre 2019

# EMPLOI

- **Consolider les usages industriels dans le Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et aménager celui-ci selon les principes d'un éco-parc industriel;**

- Désenclaver le parc industriel en le connectant au futur parc linéaire situé le long des berges du fleuve, via le déplacement de l'autoroute Bonaventure et sa conversion en boulevard urbain sur l'emprise de la rue Marc-Cantin;
- Renforcer l'accessibilité en transport en commun (autobus et station REM) et l'accès en transport actif via le parc linéaire; Améliorer le cadre bâti et l'insertion urbaine des bâtiments afin d'y aménager un milieu de travail de qualité;
- Réduire l'emprise au sol des aires dédiées au stationnement ainsi qu'à l'entreposage et à la livraison de marchandises;
- Constituer un réseau d'espaces végétalisés accessibles au public; Implanter du mobilier urbain de qualité;
- Encourager la réalisation d'aménagements limitant la consommation; énergétique et faisant appel à des énergies renouvelables;
- Encourager la construction et l'opération de bâtiments et d'infrastructures durables et résilients, dotés d'une bonne isolation acoustique ou aménagés de manière à limiter et contenir les nuisances sonores et environnementales;

*Action-Gardien souhaite la consolidation de la vocation d'emploi du secteur Bridge-Bonaventure, dans une perspective d'économie circulaire, d'amélioration du cadre de vie des travailleurs et travailleuses, de protection des zones d'emploi et de cohabitation harmonieuse entre les différents usages. Cette consolidation se traduit, entre autres, par la création d'un éco-parc industriel dans le sous-*

*secteur Bonaventure (soit l'actuel Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles), par le renforcement des usages industriels légers à l'est de la rue Mill, par la création d'un corridor artisanal et de production dans l'axe de l'autoroute Bonaventure, par l'implantation d'un pôle d'économie sociale le long de la rue Mill, à la jonction du nouveau milieu résidentiel et du corridor artisanal et par le renforcement de la vocation industrielle légère du triangle Montmorency.*

- Diversifier le type d'activités tout en interdisant certaines activités générant des nuisances environnementales ou posant des enjeux de cohabitation, dans le contexte d'une nouvelle économie durable, verte et circulaire;

Parmi les propositions :

- Dédier certains terrains à des usages d'agriculture urbaine de production (avec récupération de méthane);
- Produire de la terre fertile;
- Encourager une industrie tournée vers la récupération et la transformation;
- Implanter un centre de recherche lié à l'expérimentation de solutions écologiques aux enjeux environnementaux du secteur.

- **Renforcer les usages industriels légers et de production artisanale dans le secteur Bridge à l'est de la rue Mill, en lien avec la zone industrielle plus lourde déjà existante;**

- Appliquer dans ce secteur les principes écologiques de l'éco-parc;
- Assurer des « zones de protection » pour que les entreprises industrielles puissent perdurer et s'implanter, et que la cohabitation avec les zones résidentielles soit harmonieuse;

- Créer un corridor artisanal et de production dans l'axe au sol de l'actuelle autoroute Bonaventure, qui inclut les Distilleries Sazerac du Canada, la Canada Malting, les Forges de Montréal, Farine Five Rose, Espace Verre, les bâtiments de Parcs Canada jusqu'au canal de Lachine en face du triangle Saint-Patrick (Montmorency);

- Y animer une fonction éducative et touristique incluant l'aménagement d'un écomusée;
- Le relier au corridor culturel de la rue Ottawa.

- **Dans le secteur du bassin Peel, développer une offre de services, d'équipements collectifs et de commerces abordables, en favorisant l'économie sociale et solidaire;**

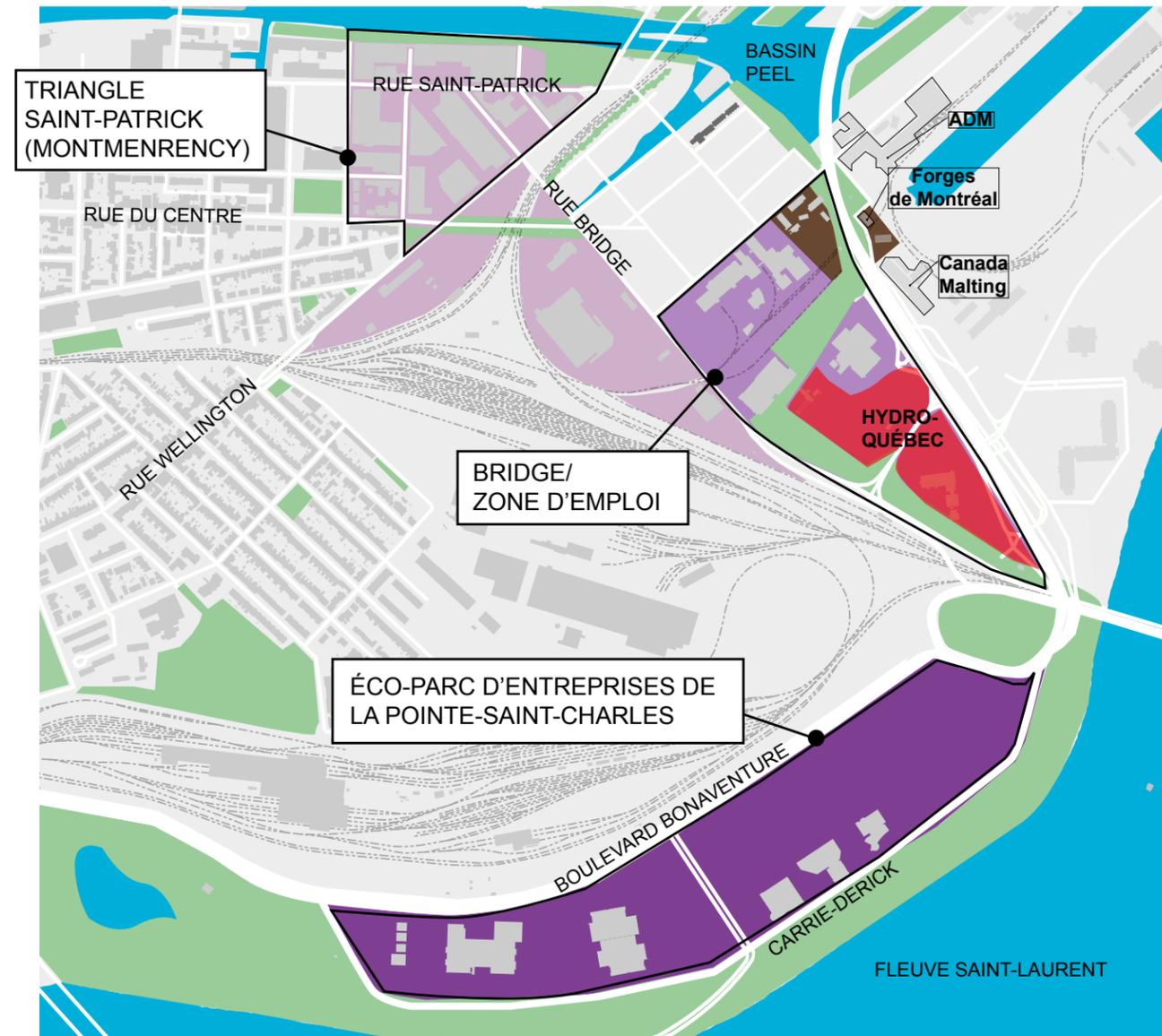
- Implanter un pôle d'économie sociale et de formation le long de la rue Mill, à la jonction du secteur résidentiel et du corridor artisanal et de production.

- **Renforcer la vocation d'emploi du triangle Saint-Patrick/Montmorency déjà bien implantée (industriel léger, bureau, production alimentaire, commerces complémentaires), selon les orientations adoptées par l'Arrondissement lors de la Planification Nord Pointe-Saint-Charles;**

- Appliquer dans ce secteur les principes écologiques de l'éco-parc; Assurer une meilleure cohabitation et une intégration avec le milieu de vie habité et le bassin Peel;
- Advenant le déménagement de Transport Ray-mont Logistics, maintenir la vocation d'emploi avec les usages permis dans le reste du triangle Saint-Patrick, verdir et créer un corridor.
  - Exproprier une partie du site pour prolonger la rue du Centre avec un axe actif, collectif et verti.

- **Consolider l'emploi dans l'ensemble de Bridge-Bonaventure dans une perspective de quartier complet;**

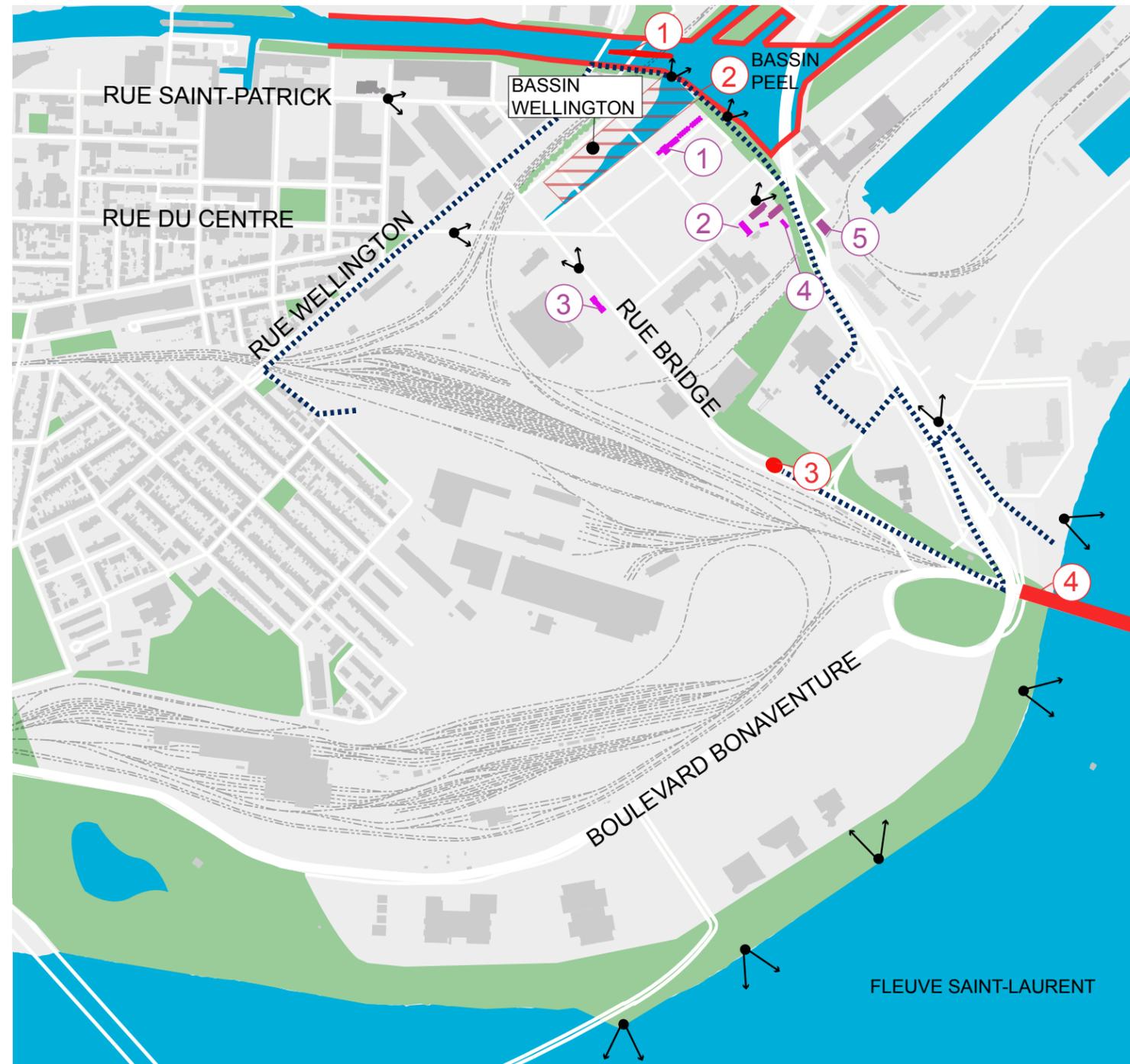
- Protéger les terrains de la spéculation afin d'éviter l'érosion progressive des zones d'emploi profit du développement résidentiel;
- Attirer des entreprises qui ne contribuent pas à la gentrification;
- Améliorer les conditions d'attraction et de rétention des entreprises;
- Favoriser les industries de production plutôt que les usages bureau ou de haute technologie;
- Interdire les centres commerciaux;
- Adopter un plan de camionnage vers les zones d'emploi avant tout changement de vocation;
- Soutenir les projets communautaires et d'économie sociale et solidaire;
- Favoriser l'embauche locale, la formation, les ententes d'employabilité.



## PATRIMOINE ET PAYSAGE

***Le secteur Bridge-Bonaventure possède un patrimoine bâti, historique, naturel et paysager distinctif. Ce patrimoine est reconnu au schéma d'aménagement de l'agglomération et au plan d'urbanisme de la ville. Pour les citoyens et les citoyennes de Pointe-Saint-Charles, ce secteur est également identitaire, avec la présence d'une population d'origine irlandaise importante et de l'ancien milieu de vie maintenant détruit de Goose Village. Ce secteur ayant connu de nombreux bouleversements, de constructions en démolitions, il est maintenant nécessaire de reconnaître, préserver et mettre en valeur ce patrimoine comme l'un des vecteurs de son redéveloppement : campements autochtones, Black Rock (Roche noire), Goose Village, pont Victoria, silos et bâtiments patrimoniaux.***

- Protéger, mettre en valeur et possiblement reconvertir les bâtiments classés et ceux jugés patrimoniaux par les citoyennes et citoyens du quartier et de Montréal;
  - Mettre en valeur la Caserne de pompier no 21 classé immeuble de valeur patrimoniale exceptionnelle, actuellement utilisée par Espace Verre;
  - Protéger le bâtiment de l'ancienne station de pompage Riverside, et sécuriser son occupation par les Forges de Montréal;
  - Protéger et reconvertir le bâtiment du bureau de l'ancienne douane, ancien édifice administratif du CN (ayant un statut patrimonial fédéral et municipal : inclus dans le lieu historique national du Canada et inclus dans un ensemble industriel d'intérêt) et actuellement assujéti à un droit de préemption par la ville;
  - Intégrer les bâtiments pré-cités dans un corridor de production et artisanal, en mettant en valeur le patrimoine bâti et les usages industriels historiques du secteur;
  - Conserver le silo sur le bassin Peel, bâtiment d'intérêt patrimonial, et le convertir en pôle communautaire et d'espaces de diffusion;
  - Mettre en valeur le pont tournant, faisant partie de la liste des ouvrages d'art d'intérêt patrimonial, en le convertissant en accès piétonnier et cyclable pour traverser le canal de Lachine et compléter ainsi le réseau de transport actif à partir de Pointe-Saint-Charles.
- Mettre en valeur la Black Rock (Roche noire), monument et œuvre d'art jugé d'intérêt patrimonial par la ville, en le connectant au bassin Peel et aux berges du fleuve par l'implantation d'une trame verte en continuité avec le parc commémoratif projeté;
  - Faire du parc commémoratif un point significatif de l'entrée de ville.
- Mettre en valeur les vues vers le Centre-ville, le Canal, le Fleuve et le paysage industriel;
  - Faire du parc commémoratif un point significatif de l'entrée de ville;
  - Garantir, pour toute nouvelle construction résidentielle des implantations et une hauteur respectant l'identité distincte du centre-ville et préservant les vues. (entre 3 et 4 étages pour le résidentiel, l'industriel et le bureau), pouvant monter à 6-8 étages pour le résidentiel dans certains îlots);
  - Modifier, pendant qu'il est encore temps, la nouvelle installation prévue pour le Poste Viger 2 d'Hydro-Québec de façon à restreindre la visibilité de l'installation électrique dans un bâtiment urbain de bas étages. Un traitement architectural devrait réduire l'impact visuel du bâtiment, inspiré du Poste d'Hydro-Québec De Lorimier dans le quartier Centre-Sud à Montréal.
- Préserver et mettre en valeur les vues sur le paysage industriel;
  - Créer une percée visuelle dans le prolongement de la rue du Centre vers l'enseigne Farine Five Roses et l'usine Canada Malting;
  - Mettre en valeur les vues vers le pont Victoria lors de l'aménagement des berges du fleuve.
- Créer un parcours patrimonial et culturel afin de sensibiliser le public au patrimoine et favoriser la mémoire collective.
- Agrandir et aménager le bassin Wellington en dégagant les berges et en excavant une autre partie de l'ancien tracé afin de rappeler les dimensions originales.
- Commémorer la présence de Goose Village par le rappel du nom de certaines rues et reprendre des éléments architecturaux tels que les revêtements de bâtiments.
- Mettre en valeur l'identité de Pointe-Saint-Charles par le rappel d'éléments architecturaux du quartier.



**BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL À PRÉSERVER**

1. Silos Cereal Food
2. Ancienne caserne 21 (Espace Verre)
3. Ancien édifice Administratif du CN (ancienne douane)
4. Ateliers du canal de Lachine (ensen de quatre bâtiments)
5. Forges de Montréal

**LIEU ET OUVRAGE D'ART D'INTERÊT PATRIMONIAL À METTRE EN VALEUR**

1. Pont Tournant
2. Canal de Lachine
3. Black Rock (Roche Noire)
4. Pont Victoria

 Vestiges du bassin Wellington

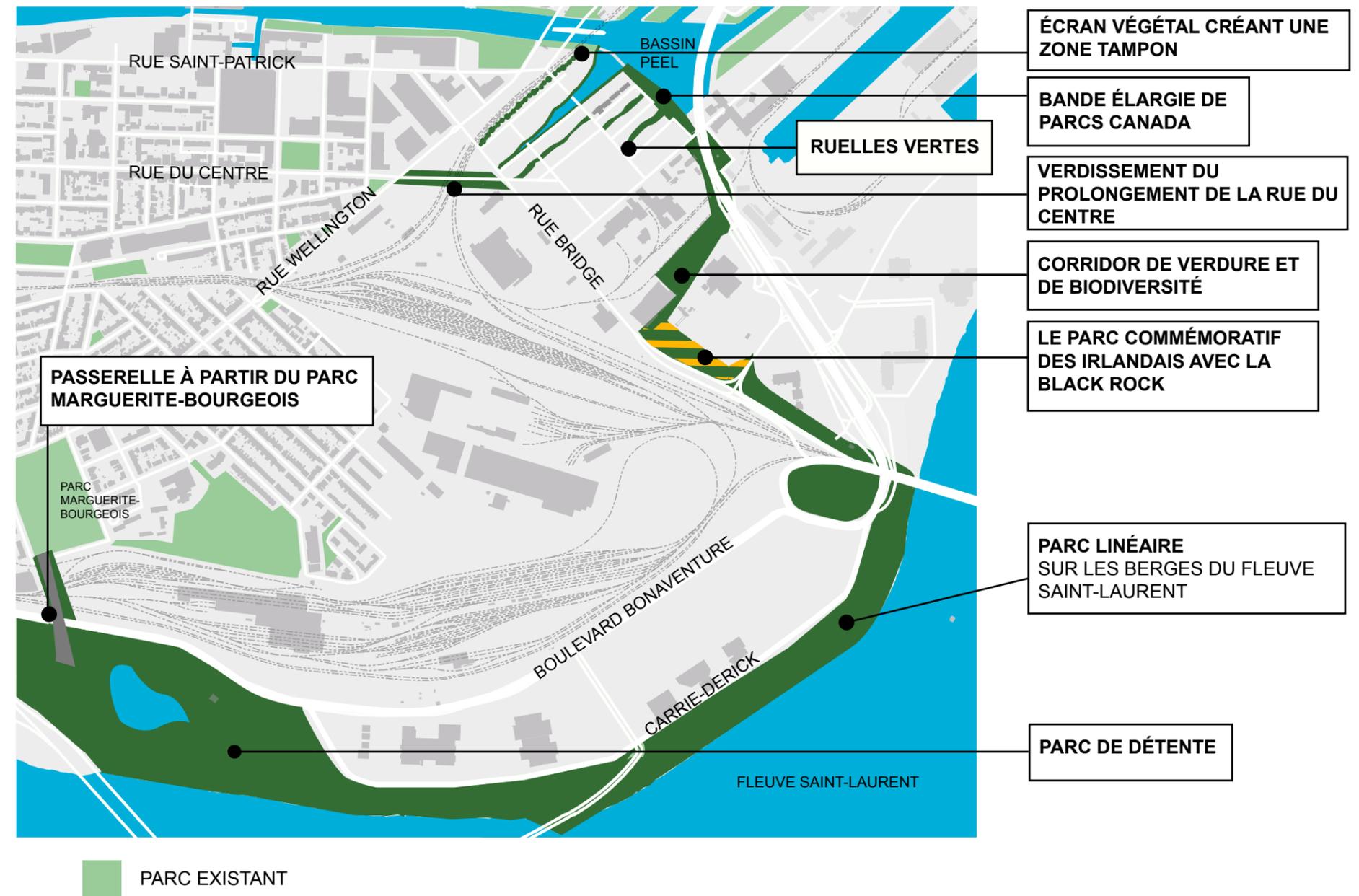
 Parcours historique proposé par la Société d'Histoire de la Pointe-Saint-Charles

 Vue significative

# PARCS ET ACCÈS AUX BERGES DU CANAL DE LACHINE ET DU FLEUVE SAINT-LAURENT

*L'accès et l'appropriation publique des berges du secteur doit garantir des aménagements inclusifs et du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent des accès en transport actif à ces étendues bleues de par les résident.e.s du quartier et l'ensemble des rayonnement métropolitain, et ce à partir du quartier habité de Pointe-Saint-Charles et des quartiers avoisinants. plusieurs années maintenant. La réhabilitation*

- Aménager un parc linéaire (promenade fluviale) entre les pont Victoria et Champlain reconnectant le réseau cyclable de Verdun jusqu'à la Pointe-du-Moulin et y intégrer des aménagements favorisant la détente, l'observation faunique, l'accès à l'eau et la marche.
- Poursuivre le travail de décontamination des berges afin que leur fréquentation soit sécuritaire et saine.
- Aménager une passerelle piétonne et cyclable à partir du parc Marguerite-Bourgeoys, traversant les voies ferrées et accédant au fleuve Saint-Laurent et au nouveau parc linéaire.
- Aménager un parc-urbain de détente en bordure de la passerelle et en front de fleuve pour créer un lieu de détente accessible à l'échelle métropolitaine et à partir du quartier habité et y intégrer un observatoire, du mobilier urbain, des sentiers, un écran acoustique végétalisé.
- Élargir la bande de Parcs Canada sur les berges du bassin Peel, et y renforcer la fonction récréotouristique de manière à être abordable et accessible pour l'ensemble des résident.e.s du quartier et de la région métropolitaine.
- Excaver le bassin Wellington jusqu'à la rue Bridge, pour retrouver une partie de sa forme originale.
- Créer une nouvelle trame verte qui relie le quartier habité de Pointe-Saint-Charles, le futur milieu de vie du bassin Peel, les berges du canal de Lachine et du fleuve Saint-Laurent en passant par le futur site commémoratif de la Black rock (Roche noire).
- Faire du parc commémoratif le point significatif de l'entrée de ville (et revoir à cette fin les aménagements d'Hydro-Québec).



# AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS | ÉCHELLE BRIDGE-BONAVENTURE



**Passerelle  
parc Marguerite-Bourgeoys**



**Passerelle  
parc Marguerite-Bourgeoys et  
Parc Bonaventure**



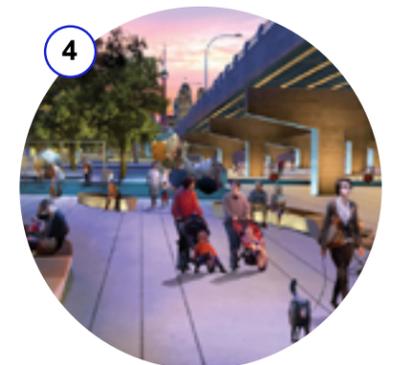
Illustrations produites par  
des étudiants de l'UDM  
sous le mandat  
d'Action-Gardien

**Pont pivotant**



Montage d'ambiance  
produit par Olivia Duchesne-Raymond

**Aménagement sous le viaduc  
Bonaventure**



Lieu: Toronto, Canada  
Source : Tumblr

**Coulée verte**



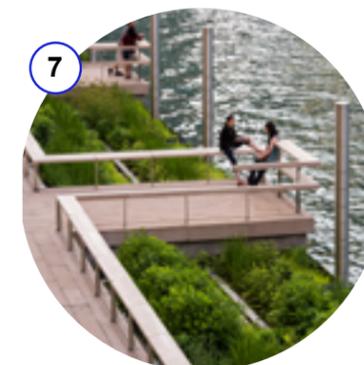
Lieu: New York, États-Unis  
Source : SoMarine and Mika

**Promenade fluviale  
Bonaventure**



Lieu: Samuel-de Champlain, Québec  
Source : Ville de Québec

**Quai**



Lieu: États-Unis  
Source : Tumblr

**Éco-parc d'entreprise de la  
Pointe-Saint-Charles**



Lieu: France  
Source : BrefEco